PIECES ANNEXEES A FOURNIR POUR UNE PROCEDURE DE PARTAGE

- Votre Carte d'identité
- Copie du livret de famille et acte de mariage portant mention du divorce
- Ordonnance rendue sur tentative de conciliation et Jugement de divorce
- Evaluation des biens à partager
- Décompte des sommes assumées par les parties
- Dernier Avis d'impôt sur le revenu
- 3 derniers Bulletins de salaire et celui du mois de Décembre
- Justificatif des charges (crédit, loyer, facture d'eau, électricité, téléphone, dépenses pour les enfants...)